



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - Arrêté N°2026-32640

**Réglementation du stationnement et de la circulation à l'occasion
de la 19^{ème} étape du Tour de France (vendredi 24 juillet 2026)**

**NOUVELLES INFORMATIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT
Pour le vendredi 24 juillet 2026**

MAJ au 23 juillet 2026

Le vendredi 24 juillet 2026, la circulation des véhicules est **interdite**, y compris aux véhicules non motorisés et aux piétons, sur les sections de routes départementales suivantes :

BOURG D'OISANS

- V24/7 - **de 14h15 à 18h** La RD 1091 sera fermée à la circulation de la Paute au centre de Bourg-d'Oisans. La bretelle à l'entrée de Bourg d'Oisans sera fermée également
- **Du vendredi 17 juillet 2026 14h au dimanche 26 juillet 9h** : Fermeture bretelle sortie de Bourg d'Oisans (coté Alpe d'Huez)

AXE LE BOURG D'OISANS <> ALPE D'HUEZ

CF la mise à jour de la Préfecture en date du jeudi 23 juillet 14h

AXE PATTE D'OIE <> ALPE D'HUEZ ENTRÉE OUEST

Fermeture du lundi 20 juillet jusqu'à enlèvement complet des barrières et au plus tard le mardi 28 juillet

La circulation dans le Vieil Alpe reste possible durant cette période sauf en cas de très forte affluence et hormis les jours de course de vendredi et samedi

AXE HUEZ <> VILLARD-RECULAS / OZ EN OISANS

Itinéraires réservés aux véhicules de secours.

Fermeture du vendredi 17 à 12h au dimanche 26 juillet à 12h

Les riverains sont autorisés à circuler entre Villard Reculas et Le lieu-dit le Boulangeard (Oz en Oisans) sur présentation d'un justificatif de domicile aux forces de l'ordre.

AXE LA GARDE <> AURIS EN OISANS

Fermeture de la route du vendredi 17 à 14h au dimanche 26 juillet à 12h

STATIONNEMENT

Le stationnement bilatéral des véhicules sur accotement est interdit, dès le vendredi 17 juillet, sur les sections : Le Bourg d'Oisans / Huez - Alpe d'Huez / Villard-Reculas / Oz-en Oisans / Auris en Oisans / La Garde.

Sur l'axe Alpe d'Huez / Le Bourg d'Oisans, dans les zones où le stationnement n'est pas interdit, celui-ci s'effectue sur une file et dans le sens de la descente.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La fermeture ou le rétablissement de la circulation est à l'initiative des forces de l'ordre, suivant les circonstances.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par les forces de l'ordre en fonction des conditions de circulation, de sécurité et du déroulement de la course.

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules autorisés circulant uniquement dans le sens de l'épreuve, tels que ceux dûment identifiés de l'organisation.